



SÉANCE DU 24 MAI 2013

Les comptes-rendus officiels des Conseils Municipaux sont affichés sous les halles et consultables au secrétariat de la Mairie de ROYBON.

- Le Conseil Municipal a validé le compte-rendu de la séance du vendredi 5 avril 2013.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

FIXATION DU LOYER DE MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS DE L'ANCIENNE GARE ET DU VEHICULE COMMUNAL A LA SPL OFFICE DE TOURISME MANDRIN CHAMBARAN

Concernant la mise à disposition des locaux de l'ancienne gare à la SPL Office de tourisme Mandrin Chambaran, il est proposé un loyer de 150 € qui sera appelé trimestriellement.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents. La nouvelle délibération abrogera la précédente délibération du 05 Avril 2013.

Concernant la mise à disposition du véhicule communal, Monsieur le Maire propose de retirer la proposition de la délibération du 5 Avril 2013. Une convention sera signée avec l'Office de Tourisme suivant la délibération du conseil municipal prise en 2008 autorisant le Maire à signer diverses conventions. Monsieur le Maire, propose de fixer les frais de mise à disposition du véhicule selon le barème kilométrique ci-après :

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	A partir de 5001Kms	
6CV	0,487 €/km	0,487 €/km.....+ 1063€

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

TIRAGE DES JURES D'ASSISES

Le Conseil procède au tirage au sort des trois jurés d'assises pour les Communes de Roybon, Marnans, St Clair sur Galaure et Montfalcon.

DECISION MODIFICATIVE N° 01

Les crédits votés au budget primitif 2013 étant insuffisants pour mener à bien l'opération Plan Local Urbanisme, il conviendrait d'établir une première décision modificative comme suit :

Opération 103 : Plan Local d'Urbanisme – article 202 + 5 500 €
Opération 101 : Travaux/Aménagements/Etudes – article 2315 - 5 500 €

Il s'agit de montants relatifs aux frais occasionnés par l'enquête publique (insertion journaux d'annonces légales plus élevés, commissaire enquêteur, et solde honoraires de l'urbaniste insuffisamment inscrits au budget 2013)

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

GENDARMERIE : DELIBERATION PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction de la Gendarmerie à Roybon. Il demande également l'autorisation de déposer des demandes subventions auprès de divers organismes susceptibles d'aider la Commune au financement de ce projet (département notamment).

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de fusion Communautés de Communes Bièvre Chambaran et Pays de Bièvre Liers :

Une information a été diffusée par mail aux conseillers municipaux suite à l'arrêté de Monsieur Le Préfet quant au périmètre de la nouvelle structure projetée, reçu dans les Mairies le 3 Mai 2013. Un commentaire et un échange sont opérés sur ce sujet et Monsieur le Maire indique que ce projet de délibération sera au CM lors de la prochaine séance et qu'il aura lieu également de se prononcer sur la gouvernance et les statuts. A la

suite de ces formalités opérées par toutes les communes concernées avant le 03 août prochain, les 2 Communautés de Communes pourront délibérer.

Plan Local Urbanisme :

Le projet de modification du PLU est terminé. Un commissaire enquêteur a été nommé et l'enquête publique aura lieu du mardi 18 juin 2013 au vendredi 19 juillet inclus aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie. Les mesures légales de publicité seront faites dans la semaine à venir.

Boulangerie et commerces :

La boulangerie-pâtisserie a trouvé un repreneur qui a réouvert le commerce le samedi 18 mai dernier, avec une grande satisfaction de la clientèle. Une opportunité quant à la réouverture de la Boucherie pourrait également se présenter... L'ouverture du restaurant « le Melys » (ex Relais de Chambaran) s'approche à grands pas.

Locaux de l'ancien collège :

Dès cet été, une partie de l'ancien collège va être utilisée par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. (82 enfants et une dizaine de moniteurs) L'opération sera régulièrement engagée à chaque période de vacances scolaires.

Le maire informe le Conseil municipal qu'il est envisagé de mettre en location l'appartement T4 inclus dans le bâtiment.

Contournement :

Les derniers compromis avec les propriétaires ont été signés permettant ainsi au géomètre et au notaire de préparer les derniers actes d'acquisition.

La DDT impose de procéder à certains ajustements du projet et les bureaux d'études concernés travaillent actuellement à la prise en compte de ces modifications.

Mancœuvres militaires :

Les milliaires du 7^e Bataillon et du 13^e Bataillon de Chasseurs Alpains ont réalisé une opération durant plus d'une semaine à Roybon. Des locaux communaux avaient été mis à leur disposition. D'autres opérations de ce type sont susceptibles d'avoir lieu dans le futur. Ceci a permis de dynamiser temporairement le commerce local et permis des liens conviviaux entre population et militaires.

Zones de loisirs :

Gestion du bar du lac : la gérance a été attribuée pour la saison 2013 à un candidat Roybonnais.

Inauguration du lac : Elle aura lieu en septembre. La date reste à définir mais l'ouverture de la saison 2013 sera officiellement organisée le 30 juin avec diverses animations.

Aire « camping car » : elle est en fonctionnement à l'entrée du parking de la base de loisirs. Elle est prête à accueillir les touristes.

Center Parcs :

Suite aux décisions Judiciaires tout est bien reparti afin de mener à terme l'installation attendue par de très nombreuses personnes et entreprises.

Feu d'artifices :

Le prestataire pour 2013 a été retenu et réalisera un spectacle plus varié que l'an dernier.

Clôture de la séance à 22 h 30.